BEYCHAC & CAILLAU	COMMUNE DE BEYCHAC-ET-CAILLAU Conseil municipal de la commune de Beychac-et-Caillau Procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 / 1ère séance Destiné à la publication et à l'affichage

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Beychac et Caillau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Henri PUYAU-PUYALET, Maire.

Date de convocation : 29/05/2026

Le conseil municipal débute à 18 heures 30

1. Composition de l'assemblée

Présents : Mesdames, Messieurs Henri PUYAU-PUYALET, Daniel CAILLAUD, Julie TOURNE, Maud HENOFF, Patrick HARBONNIER, Marie-Thérèse FONTAO, Martine LACAUSSE, Catherine FENOUILLAS, Nadia BENNACEF, Stéphane BANEY, Benjamin DESCOURTIS, , Maud JOLY, Mariette DUPRAT, pauline ROUX, Cédric MARTIN, Priscilla BRICK , Pascal BARBE, Benjamin NAVARRO, Corinne KLEIN

Excusés ayant donné procuration : M. Jacky BIAUJAUD pouvoir à H. PUYAU-PUYALET
M. Arnaud FOUQUET pouvoir à D. CAILLAUD
M. Aymeric BERGEVIN pouvoir à M.HENOFF
Mme Louna DA CUNHA pouvoir à MT. FONTAO

Absents : 0

En exercice : 23 votants : 23 présents : 19 Représentés : 4 Absents : 0

Le quorum est atteint
Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h30

2. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal désigne Maud JOLY en qualité de secrétaire de séance.

3. Ordre du jour

	Vie Institutionnelle
	Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 Mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Article 1 : dépôt des listes :

Liste n°1 : Bienveillance et Engagement pour un avenir commun

Liste n°2 : Vivre Beychac et Caillau

Liste n°3 : Le temps du lien

Article 2 : Opération : 4 scrutateurs nommés :
Martine LACAUSSE et Catherine FENOUILLAS, les deux conseillers les plus âgés
Benjamin NAVARRO et Maud JOLY, les deux conseillers municipaux les plus jeunes

Article 3 : Résultats du scrutin
Nombre de votants : 23
Suffrages exprimés : 23
Résultats :

- Liste n°1 : 17 voix
- Liste n° 2 : 3 voix
- Liste n° 3 : 3 voix

Article 4 : Répartition des sièges
La répartition des sièges est effectuée à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- Liste n°1 : 5 sièges titulaires et 4 sièges suppléants
- Liste n° 2 : 1 siège titulaire
- Liste n° 3 : 1 siège titulaire

Article 5 : Proclamation des élus désignés délégués et suppléants :

- H.PUYAU-PUYALET	titulaire	- M.JOLY	suppléant
- J.TOURNE	titulaire	- A.BERGEVIN	suppléant
- D.CAILLAUD	titulaire	- C.FENOUILLAS	suppléant
- M.HENOFF	titulaire	- B.DESCOURTIS	suppléant
- S.BANEY	titulaire		
- M.DUPRAT	titulaire		
- B.NAVARRO	titulaire		

conformément à la répartition des sièges.

Le procès verbal est dressé et signé immédiatement, il sera transmis par courriel le 5 juin 2026 et déposé en Préfecture de Bordeaux le lundi 8 juin 2026.

Monsieur le Maire déclare la clôture de la séance à 18h49

Le secrétaire de séance	Le Maire
	
Maud JOLY	Henri PUYAU-PUYALET